



BELARUS

Veillez vérifier avec le texte oral

113-ième session du Conseil de l'OIM Débats Généraux

Intervention

par M.Aliaksandr Istomin

Premier secrétaire de la Mission permanente du Bélarus

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,

Ve voudrais avant tout presenter mes sincères felicitations au Président et à tout les membres du Bureau du Conseil pour leur éléction, ainsi qu'au Barbade pour son adhésion à l'Organisation international pour la migration.

C'est avec une satisfaction que nous avons accueilli le rapport exhaustif du Directeur général sur les activités de l'OIM, démontrant une sérieuse augmentation de l'importance internationale des questions relevant de la compétence de l'Organisation.

Nous soutenons les efforts déployés par l'OIM en vue de mettre en œuvre une réforme systémique de ses activités et inclure la migration et la mobilité dans les processus de planification du développement des Nations Unies, en particulier dans le contexte d'une augmentation sans précédent du nombre de migrants et de personnes déplacées dans le monde.

Au niveau national, le Bélarus cherche à tenir compte de manière systématique des questions migratoires aux niveaux local, national et international.

La Stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030 est en corrélation avec les engagements du Bélarus dans le cadre du Pacte mondial sur la migration.

Les orientations stratégiques de l'État en vue d'assurer une migration sûre, ordonnée et légale sont inscrites dans des documents législatifs, des plans de développement et des politiques sectorielles clés.

Le pays a créé et améliore les conditions pour assurer un accès égal des migrants au marché du travail, à l'éducation et aux services médicaux etc.

Les domaines prioritaires de coopération dans le cadre de la CEI et de l'Union économique eurasienne sont le travail conjoint visant à éliminer les obstacles à la circulation des travailleurs migrants et à leur protection sociale.

Le Bélarus a été l'un des développeurs du système de recherche unifié "Travail sans frontières", le premier projet numérique conjoint dans le domaine de la migration de main-d'œuvre des pays de l'UEE.

En tant que meilleure pratique dans le domaine de la réglementation de la migration de main-d'œuvre, nous utilisons la simplification de l'accès aux canaux légaux de migration de main-d'œuvre par le biais d'accords bilatéraux sur l'échange de travailleurs migrants.

Le domaine de travail prioritaire tant à l'intérieur du pays que sur la scène internationale est la lutte contre la migration illégale et la traite des êtres humains.

Le Centre international de formation dans le domaine de la migration et de la lutte contre la traite des êtres humains, créé avec le soutien de l'OIM à Minsk, assure régulièrement la formation de spécialistes dans ces domaines des pays de la CEI.

En 2021, les forces de l'ordre du Bélarus ont bloqué 10 canaux de trafic; plus de 100 crimes dans ce domaine ont été détectés. Nous sommes reconnaissants à l'OIM d'avoir aidé les agences gouvernementales à identifier les victimes de la traite des êtres humains (plus de 200 personnes, y compris des mineurs) et de leur avoir fourni l'aide à la réintégration nécessaire, qui a été fournie à environ 120 personnes, dont 30 mineurs.

Je voudrais souligner l'efficacité du projet conjoint en cours de l'OIM, du Ministère de l'intérieur et des organisations non gouvernementales du Bélarus – une "ligne directe" pour un voyage sûr vers le travail à l'étranger, dans le cadre duquel au cours des 3 dernières années plus de 12 000 citoyens bélorusses et étrangers ont reçu des consultations gratuites. Nous sommes intéressés à poursuivre ce projet.

Je note également positivement les résultats du projet conjoint avec l'OIM sur le renforcement de la tolérance des migrants et de la migration, dont la mise en œuvre sera achevée en 2022.

En conclusion, je voudrais souligner l'intérêt et la volonté du Bélarus d'accroître la coopération avec l'OIM et les États d'origine, de destination et de transit des migrants sur un large éventail de questions concernant l'évaluation des tendances et des défis dans le domaine des migrations.

Une bonne coopération transfrontalière, fondée sur la responsabilité commune des États membres de l'ONU le respect mutuel des besoins et des problèmes liés à la migration, non seulement favorisera la promotion de nos intérêts nationaux, mais, avant tout, contribuera à la minimisation des risques et la protection opportune des droits de personnes vulnérables, la prévention des morts des innocents, victimes de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains.

Merci pour votre attention.

